



BP JEPS

Brevet Professionnel Spécialité Educateur sportif mention Equitation - Apprentissage -



24 mois



Septembre 2025
à Juin 2027



Les Vaseix



Niveau 4

Principaux débouchés

Le titulaire du BPJEPS mention « équitation » exerce le métier de moniteur d'équitation.

L'activité de l'éducateur sportif en équitation est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Objectifs visés et Évaluables

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
- Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres

Conditions du métier

Le titulaire du BPJEPS mention « équitation » exerce au sein d'établissements équestres de toutes natures relevant principalement du champ agricole et plus accessoirement des secteurs public, tourisme ou de l'animation.

Contact

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

Un parcours de formation individualisé

Les La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion



Public ciblé

Pour les jeunes :
• entre 18 et 29** ans,

*pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise équestre d'une durée permettant la complétude de la formation. Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

Pré-requis réglementaires : Avoir 18 ans

Pré-requis pédagogiques : Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation en démontrant un niveau de pratique en activités équestres.

- Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST),

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et à la pratique des « activités équestres » de moins d'un an,

- Satisfaire aux tests d'exigences préalables du BP JEPS « mention équitation »

- Etre détenteur d'une licence fédérale

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités d'alternance

Le parcours standard se déroule sur 24 mois, avec une alternance entre l'entreprise et le centre de formation. Le parcours peut-être adapté sur 12 mois sous conditions (positionnement, VAA, VAE).

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé).

Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact ».

Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

RNCP40034BC01 -> RNCP39926BC01 du BPJEPS - Spécialité animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle, du BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités du parachutisme, du BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées

RNCP40034BC02 -> RNCP40045BC02 du BPJEPS - Spécialité animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle, du BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités du parachutisme, du BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées. + Annexe V de l'arrêté du 18/11/24 du JO N°282.

Modalités pédagogiques

• Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre de formation.

• En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, étude de cas) et sur des centres équestres partenaires.

Contenus principaux de la formation

BC01	Comprendre le territoire et ses acteurs pour renforcer les initiatives locales. Identifier les besoins des publics, avec une attention particulière à l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) Concevoir, planifier et coordonner des projets éducatifs, sociaux, culturels ou sportifs. Gérer les aspects administratifs et évaluer les résultats pour améliorer les pratiques.
BC02	Informier et mobiliser les publics autour des activités proposées. Adapter la communication pour garantir l'accessibilité, notamment pour les PSH Choisir et utiliser les outils de communication les plus adaptés aux objectifs et aux publics ciblés. Concevoir des contenus percutants pour promouvoir les activités sportives ou d'animation.
BC03	Concevoir des cycles et des séances adaptés aux besoins des pratiquants, Garantir la sécurité des participants, le bien-être des équidés et le respect des réglementations Distribuer équidés et matériel de manière réfléchie, selon les objectifs pédagogiques et les niveaux de pratique. Animer les séances en renforçant la confiance, la motivation et la relation cavalier/cheval. Adapter les approches pédagogiques pour favoriser la progression des pratiquants. Analyser et évaluer les séances et cycles pour améliorer les pratiques et les résultats.
BC04	Évaluer l'état physique et mental des équidés pour garantir des soins adaptés et alerter en cas de besoin. Assurer les soins quotidiens et périodiques pour préserver leur santé et leur bien-être. Planifier et adapter leur activité pour respecter leurs capacités, besoins et charge de travail. Convoyer les équidés en toute sécurité et dans le respect des réglementations. Vérifier et préparer le matériel et les aires de pratique pour assurer la sécurité et le bon déroulement des activités. Évaluer l'adéquation des équidés aux activités prévues pour optimiser leur utilisation et préserver leur intégrité. Mettre en œuvre des programmes de travail respectueux, favorisant leur éducation et leur adaptation aux publics et activités.

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'enregistrement de la certification JO/BO :
Diplômant	4	40034	Ministère des Sports et des jeux Olympique et Paralympiques	29/11/2024

Modalités d'évaluation

RNCP40034BC01 : Un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique

RNCP40034BC02 : Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.

RNCP40034BC03 : Une mise en situation professionnelle de conduite de séance d'apprentissage puis la conception et la présentation d'un cycle de séances, suivis d'un entretien.

RNCP40034BC04 : Pré-requis à la validation pour le bloc : test de démonstration technique.

01- la présentation d'un cas pratique portant sur la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres suivie d'un entretien.

02- l'évaluation et le travail monté d'un cheval tiré au sort, suivis d'un entretien.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP 28573BC01 à RNCP 28573BC04.

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 5 DEJEPS

Rémunération et modes de financement des frais pédagogiques

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Cette formation est financée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, avec la prise en charge des frais par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur, conformément à la législation en vigueur.

Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : <https://cfppa.epl-limoges-nord87.fr/wp-content/uploads/2023/04/Tarifcation-FPCA-27-03-2023.pdf>

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

Chiffres clés

Taux (sessions 2022 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)			Taux (session 2023 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)			
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le mé- tier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentis- sage
94%	83 %	90 %	91 %	20%	8 %	25 %

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix
87430 Verneuil/Vienne
05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :

Murielle LE ROUX-GATEAU
Tél : 07.85.24.02.26
Mail : murielle.le-roux-gateau@educagri.fr

Coordonnatrice de la formation BP JEPS mention Equitation :

Aude-Lyne LE GALL
Tél : 05.55.48.44.30—Mail : aude-lyne.le-gall@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX

Tél : 05 55 48 44 30—Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE

Tél : 05.55.48.44.30
Mail : charlene.leroy@educagri.fr